

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
sont des 1er et 15 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance

Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

M. Havaux, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, PARIS, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, AGEN, Monsempron-Libos, Fumel, Soturac Touzac, Duravel, Puy-l'Evêque, Castelfranc, Luzech, Parnac, Mercuès, Cahors.

Cahors, le 24 Novembre 1874

Les députés commencent à arriver à Versailles et à Paris. Les lettres que nous recevons nous apprennent que l'impression dominante dans tous les groupes conservateurs, à l'exception du groupe bonapartiste encore indécis, est que l'Assemblée nationale doit éviter avant tout de se dissoudre.

La situation est telle qu'il ne serait point impossible que la proposition de septennalisation de l'Assemblée, qui nous paraissait à peu près inacceptable, fut admise en principe, et remaniée pour un délai de trois années environ.

Que va faire l'Assemblée, avait demandé M. Louis Blanc dans une lettre où d'accord avec ses votes et ses discours de la session d'été, il déclarait qu'elle ne devait rien faire, rien constituer et se dissoudre.

M. Louis Blanc s'adressait surtout au centre gauche et le conjurait de repousser toutes les lois constitutionnelles qu'on pourrait soumettre à l'examen de l'Assemblée, en s'efforçant de lui démontrer qu'il n'y avait plus qu'un but à poursuivre : la dissolution.

On sait que M. Christophle, député de l'Orne et l'un des membres les plus influents de la réunion du centre gauche, dont il a été le président, après le général Chanzy s'est chargé de répondre à M. Louis Blanc au nom de ce groupe. A son tour il publie une lettre dans laquelle il proteste énergiquement contre la politique de casse-cou de son collègue de l'extrême gauche.

A la suite de ce document épistolaire, dont toute la presse parisienne s'occupe, et dont nous avons déjà parlé, les journaux du centre droit et du centre gauche débattent les conditions d'un rapprochement.

Jusqu'ici l'accord ne paraît pas facile; cependant il faut constater une détente dans les rapports entre ces deux groupes. Les prétentions et les exigences se modifient sensiblement.

On lit dans le Journal de Paris, organe du centre droit :

Nous ne cesserons de le répéter, parce que cela résulte, clair comme le jour, de l'état des partis dans l'Assemblée. On n'y trouvera pas, quoiqu'on fasse et quoiqu'on dise, une majorité, pour la République. Sur ce terrain, les intransigeants de la légitimité et du bonapartisme voteront ensemble avec toute la droite modérée et tout le centre droit.

La seule concession que l'on puisse faire au centre gauche, c'est d'organiser le septennat, en lui donnant un caractère impersonnel et en réglant d'avance, par la loi inconstitutionnelle, la question de transmission des pouvoirs. S'il n'acceptait pas cette transaction, s'il avait d'autres exigences, c'est qu'il voudrait pousser indirectement l'Assemblée à la dissolution.

On lit dans le Journal des Débats organe du centre gauche.

Le centre gauche, aux termes de la proposition Casimir Périer, a demandé la république définitive, il la demande encore; il a accordé la clause de révision, il l'accorde encore. Si le centre droit s'offrait à constituer un gouvernement républicain, sans s'engager au-delà de sept ans, mais en accordant cependant à la république septennale toutes les garanties nécessaires à l'existence des gouvernements sérieux, définitifs et fondés dans la prévision et avec le préjugé favorable d'une durée indéterminée aussi prolongée que possible, nous inclinons à croire qu'un grand pas serait fait dans la voie de cette conciliation désirable, vainement poursuivie depuis quatre années.

On a répété bien des fois au centre droit qu'on ne tenait pas essentiellement à la proclamation théorique du gouvernement républicain, qui est le gouvernement de fait, et qu'on n'exigeait point autre chose que la consécration légale et l'organisation sérieuse du fait républicain. On a dit aussi qu'on n'exigeait en aucune manière qu'un brevet d'éternité fût donné à ce gouvernement. Ce qu'on a dit et répété si souvent, afin que le centre droit n'ait point prétexté d'en ignorer, on est prêt à le redire encore. Une clause de révision est inscrite dans la proposition Casimir Périer; une clause de révision pourra être de même inscrite dans toutes les autres propositions analogues qui seront présentées. Le centre droit interprétera comme il voudra cette clause de révision; grâce à elle, il lui sera permis de penser que la république n'est que septennale, et que dans ces conditions elle ne diffère point sensiblement ou même elle ne diffère pas du tout du septennat impersonnel. Si c'est à cela que se bornent les conditions du centre droit, comme il est permis de le supposer d'après les déclarations de quelques-uns de ses organes, nous avons lieu de penser, après la lecture de la lettre de M. Christophle et les indications de l'Aube, journal de M. Casimir Périer, que le centre gauche ne se montrera point intraitable.

Il n'y a qu'une question sur laquelle on ne puisse point céder ni fléchir, c'est celle qui est relative à l'organisation même de la république révisable: il importe que cette organisation d'un gouvernement républicain ne soit point faite dans une intention monarchique. Il ne faut point que tout soit combiné dans le dessein de mettre à profit la clause de révision. Il ne faut pas que l'organisation septennale

ressemble à ces usines américaines où le bétail entre vivant et dont il sort au bout de deux heures, dépouillé, dépecé et salé; nous voulons retrouver au bout du septennat la république vivante, et non pas la république agonisante, désorganisée constitutionnellement et mûre pour un coup d'Etat.

Tout dépend donc ici des institutions, et particulièrement de la composition de cette seconde Chambre, destinée à jouer un rôle considérable dans la question de la transmission des pouvoirs. L'avortement à peu près complet du projet de M. de Broglie nous permet d'espérer que, dans une Assemblée qui a fini par maintenir le suffrage universel après avoir voulu le détruire, il ne sera point impossible de trouver une majorité pour voter, relativement à la composition de la seconde Chambre, quelque nouveau projet plus « raisonnable » que celui de M. de Broglie.

Les partisans du retour à l'ancienne union conservatrice, c'est-à-dire à l'entente du centre droit, de la droite modérée, de l'extrême droite et des bonapartistes, ne perdent pas leur temps de leur côté. Ils s'agitent beaucoup pour la reconstitution de l'œuvre, qui a été renversée le 16 mai dernier avec M. le duc de Broglie par les intransigeants légitimistes et bonapartistes.

On se demande donc avec anxiété dans quel sens vont être faits les premiers efforts qui auront en vue de constituer une majorité? Dans le cas où l'on ne pourrait ni faire la fusion des deux centres, ni refaire la coalition conservatrice du 24 mai, ne serait-il pas à craindre que le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon se trouve mis en péril? Par contre, si on peut constituer une majorité, si on peut faire régulariser les pouvoirs du Maréchal, cela ne fût-il que dans une limite un peu étroite, le mauvais pas dont nous sommes si effrayés se trouverait franchi. Pour nous, qui sommes sans parti pris et sans préjugés, ce que nous désirons c'est la formation d'une majorité réelle, soit un peu à gauche, soit un peu à droite, pourvu qu'elle garantisse l'autorité tutélaire du maréchal de Mac-Mahon, et qu'elle permette à la France de réparer tout à fait, sur le terrain conservateur, les désastres qui ont fondu sur elle.

Etant donné que la trêve des partis recommandée à Bordeaux par M. Thiers répond à un besoin véritable: étant donné que les quatre cinquièmes des Français sont ou indifférents ou hostiles à la proclamation définitive de la République; étant donné que le pays, dans son immense majorité, ne demande qu'à travailler en paix, quelle que soit la forme du gouvernement; n'est-il pas évident que les efforts de tous les bons citoyens doivent tendre uniquement à consolider les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon? Ni le commerce, ni l'industrie ne sont dans une situation assez prospère pour faire les frais d'un nouveau changement de gouvernement: ni le commerce, ni l'industrie ne sont intéressés à ce que M. Thiers ou M. Gambetta,

succèdent au maréchal de Mac-Mahon, au prix d'une révolution nouvelle. Faisons donc l'économie de cette révolution nouvelle en consolidant les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

C'est un travail complètement dépourvu de charme que celui qui consiste à relever, à mesure qu'elles se produisent, les manifestations diverses de l'intolérance et de l'ignorance radicales. Il faut pourtant poursuivre cette tâche ingrate, mais instructive. Un trop grand nombre de nos concitoyens sont encore persuadés qu'il est possible d'établir, en France, avec le concours du parti radical, un gouvernement régulier, pour que nous ne cherchions pas, par tous les moyens en notre pouvoir, à faire tomber les écailles qui recouvrent leurs yeux.

Dans la séance de nuit du 14 novembre 1874, — la date mérite de rester historique — le conseil général de la Seine a entendu la lecture du rapport présenté par M. Allain-Targé sur deux projets de vœux émis, l'un par M. Vauthier, pour l'établissement d'un impôt proportionnel sur le capital; l'autre par M. Benjamin Raspail, fils, pour l'établissement d'un impôt progressif. M. Allain-Targé a proposé au conseil général d'adopter le projet de vœu suivant, que nous voudrions pouvoir graver ici même en lettres longues comme le bras, pour l'édification du centre gauche tout entier :

« Que les pouvoirs publics s'entendent pour étudier et appliquer un système d'impôt qui atteigne directement ou dans une juste mesure le capital et le revenu, et qui ménage la consommation, le travail et l'industrie. »

A peine M. Allain-Targé avait-il achevé la lecture de son rapport que M. Benjamin Raspail a pris la parole pour soutenir le projet de vœu dont il était l'auteur. Il appelait l'attention du conseil sur « l'injustice résultant de l'inégalité de l'impôt entre le revenu foncier ou commercial et le revenu mobilier (?) On objecte, ajoutait-il, que l'impôt sur le revenu aurait pour effet d'éloigner le capital du marché français; mais la solidarité des marchés européens permet d'écartier toute crainte de dépréciation durable (?) » M. Raspail aurait continué longtemps sur ce ton, malgré l'abus rissement visible dans lequel il avait plongé le conseil général, lorsqu'un membre du conseil, évidemment familier avec les vérités qu'enseignait l'illustre grand-père de M. Léon Say, s'avisait d'interrompre l'orateur en lui demandant brusquement : ce que la commission entendait par le mot : capital?

Cette interruption causa à l'honorable M. Benjamin Raspail un trouble profond. Il en perdit la parole, et, ne sachant que répondre, se mit à regarder le conseil avec deux gros yeux ronds et de l'air du monde le plus ébaubi. Que diantre fallait-il entendre par le mot : capital? Il n'y avait pardi pas songé tout occupé qu'il était de donner satisfaction

aux électeurs radicaux du canton de Villejuif, en proposant de mettre sur l'infâme capital un impôt qui permettrait de dégrèver l'alcool.

La commission n'avait pas abordé la question; qu'elle s'était bornée à demander une réforme de l'impôt! Ah! ah! ah! nous croyons qu'on en rira longtemps.

Ceux de nos lecteurs qui ont étudié, même superficiellement, l'économie politique, savent bien qu'elle est, au sens économique, la signification du mot capital.

Le Times a publié la note suivante, qui avait été annoncée par le télégraphe: « Une interprétation entièrement erronée ayant été donnée, de certains côtés, aux expressions dont s'était servi le premier ministre à Guildhall, nous sommes autorisés à déclarer qu'en faisant ces observations il n'avait pas en vue l'affaire du comte Arnim, par cette raison suffisante que l'arrestation du comte Arnim n'a pas été opérée arbitrairement, mais conformément aux lois du pays. »

Journal des Débats.

En termes plus clairs, cette note ne constitue rien moins que les très humbles excuses du premier ministre d'Angleterre au premier ministre de Prusse.

De quelles expressions M. Disraeli s'était-il donc rendu coupable? Il avait dit, dans le discours prononcé au banquet du lord-maire: « Les classes laborieuses de ce pays ont un héritage de droits personnels dont ne jouissent pas même les nobles chez d'autres nations. Leurs personnes et leurs demeures sont sacrées. Elles n'ont pas peur d'arrestations arbitraires ni de visites domiciliaires... »

être l'objet d'un échange de communications désagréables. Le Times, avec un excès de dévouement qui ne coûte rien à ses préférences bien connues, administre à M. Disraeli un surnom allemand et le traite dédaigneusement d'artiste.

Ce qu'il y a de plus clair dans cet incident, c'est que la terre classique de la liberté civile, de la liberté de la pensée et de la parole est, à son tour envahie.

JOHN LEMOINE.

Informations

On parle d'une lettre de M. Carayon-Latour, dans laquelle serait défini le rôle de l'extrême-droite pendant la session qui va s'ouvrir.

Cette lettre emprunterait une importance particulière aux relations intimes du signataire avec le comte de Chambord, dont il a été déjà plusieurs fois l'interprète.

La lettre suivante de Garibaldi se trouve dans un ouvrage publié par M. Marquet: La France et l'Europe pendant le siège de Paris.

Caprera, 6 septembre.

M. Schon à Stockholm. « Français, Scandinaves, Allemands, tous sont mes frères. Si j'ai désiré le triomphe des armes prussiennes, mon unique motif a été le désir ardent de voir la chute du plus excrable tyran des temps modernes. »

On a parlé à plusieurs reprises d'un projet de tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre: une étude approfondie de tous les projets proposés a été faite au ministère des travaux publics, étude à la suite de laquelle un plan définitif a été adopté.

Cette question, des plus importantes au point de vue de notre commerce et de notre industrie, est sur le point d'être résolue. C'est du moins ce qui ressort d'une séance tenue par les membres de la commission du tunnel.

L'amélioration qui s'est manifestée depuis le mois de juillet dernier dans les échanges commerciaux de la France avec l'étranger, a persisté pendant le mois d'octobre.

Le médecin du comte Arnim a présenté des observations au tribunal au sujet de la santé de son client qui, dit-il, a grand besoin pour lui de se promener en voiture ou à cheval. La

cour l'a autorisé à sortir à pied, accompagné d'un officier de police en bourgeois, mais non à faire usage d'une voiture ou d'une monture quelconque.

Le télégraphe ne nous apporte d'Espagne que peu de nouvelles intéressantes. La Gaceta se borne à signaler la disparition des carlistes dans les Asturies et la Vieille-Castille.

On annonce le retour de M. Thiery, qui est complètement rétabli de sa récente indisposition.

M. le duc d'Anjourn-Pasquier est attendu à Paris. On pense qu'immédiatement après son retour il convoquera le centre droit.

Dans les grandes villes, notamment à Lyon et à Toulouse, les radicaux ont refusé de s'entendre avec les républicains modérés pour les élections municipales.

Un soldat nommé Balotte, a été fusillé à Limoges, pour assassinat de son supérieur. On écrit de cette ville que, depuis quelques jours, des démonstrations du caractère le plus triste ont eu lieu sur la tombe de ce misérable, sur laquelle une grande quantité de couronnes ont été déposées.

M. Albert Desjardins, d.t-on, a donné sa démission de sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique, à l'occasion d'une croix accordée au jeune Chauffard, par M. de Comont.

La Correspondance républicaine assure que M. Desjardins maintient sa démission, et que son départ est irrévocable; mais on dit aussi qu'à la rentrée de l'Assemblée, la droite compte interpeller M. de Comont sur les faits relatifs à la décoration de Chauffard.

On attache, en Algérie, une certaine importance à une nouvelle donnée à l'Echo d'Oran par son correspondant de Tanger.

« Le bruit se serait répandu, dit-il, qu'un traité serait à la veille d'être signé entre l'Allemagne et le Maroc. Ce dernier cèderait à la Prusse un de ses ports les plus rapprochés de l'Algérie. Il s'agirait probablement des îles Zifines. Ce traité renfermerait encore d'autres clauses. Ainsi on assure que l'une d'elles consisterait en un prêt de plusieurs millions de francs. »

Le gouvernement allemand vient de subir un échec devant le Reichstag. La commission chargée d'examiner la loi sur le landsturm a rejeté l'article autorisant le gouvernement à incorporer, en cas de besoin, les hommes du landsturm dans le landwehr.

Le gouvernement allemand vient de subir un échec devant le Reichstag. La commission chargée d'examiner la loi sur le landsturm a rejeté l'article autorisant le gouvernement à incorporer, en cas de besoin, les hommes du landsturm dans le landwehr.

Précisément, le prince de Gortschakoff, chancelier de Russie, vient d'avoir à Berlin de nombreuses entrevues avec le grand chancelier de l'Allemagne du Nord.

la Russie. L'assurance a dû être réciproque de la part du représentant russe. Ces divers incidents achèvent de prouver combien la paix est aujourd'hui nécessaire, combien c'est le vœu de toutes les grandes puissances européennes, — y compris la population allemande.

ESPAGNE

On lit dans une correspondance adressée d'Espagne à la Patrie:

« Comptez que, d'ici huit jours, les carlistes seront devenus encore une fois les maîtres autour d'Irun et qu'ils seront en situation de faire ce qu'ils ont fait déjà. Nous aurons inévitablement un nouveau siège et un nouveau bombardement. »

« Vous savez qu'ils y a peu de jours les journaux de Madrid ont parlé d'une démarche faite par les Cubains auprès de don Carlos, pour obtenir de lui que les prisonniers de guerre fussent expédiés à la Havane, pour y combattre l'insurrection. »

« Ces journaux ont dit que les délégués avaient été mal accueillis par le prétendant, et que leur démarche n'avait eu aucun succès. »

« Cette lettre, que je reçois à l'instant du camp carliste, me donne quelques renseignements, à ce sujet, qui me permettent de déclarer que don Carlos a parfaitement reçu les délégués de Cuba, et qu'il a accepté sans réserve toutes les propositions qui lui ont été faites, ne consultant en cela que des sentiments patriotiques. »

« Il consent non-seulement à envoyer les prisonniers libérés à Cuba, mais encore à leur fournir l'armement et l'équipement qui leur seront nécessaires. On ne peut que signaler, sans commentaire, un tel acte patriotique. »

« En Navarre, Moriones est réellement acculé dans Taffaja par les forces de Mendiri, qui ne sont pas moins de dix-huit mille hommes, et on se préoccupe beaucoup de la fâcheuse situation dans laquelle Pampelune est placée. Il est certain que la capitale de la Navarre ne peut tenir longtemps dans cet état. Une population de vingt mille âmes a des besoins que les ravitaillements ne peuvent satisfaire, surtout lorsqu'ils sont faits à demi, comme celui du mois dernier. »

« Bref, nous sommes à la veille de grands événements politiques et militaires dans ce pays de l'imprévu et de l'inconcevable. Par conséquent, il faut s'attendre à tout, pour, comme Figaro, ne s'étonner de rien. »

Chronique locale

et méridionale.

Les conservateurs ont été battus dans les élections de dimanche. Nous constatons ce fait avec une profonde tristesse.

Nous avons fait appel au bon sens public; nous avons rappelé les services rendus par l'administration municipale, l'esprit de conciliation qui avait présidé à la formation de sa liste; nous énumérons les grands projets réalisés depuis quelques mois et ceux qui allaient s'accomplir sous l'initiative éclairée d'hommes intelligents et dévoués à leur pays. Soins inutiles.

Les républicains ont voulu faire des élections municipales une manifestation politique, ils y ont pleinement réussi.

Les conservateurs se sont complus dans leur apathie habituelle; le nombre des abstentions a été considérable.

En revanche, jamais armée plus nombreuse et plus disciplinée que celle des adversaires.

Voici les résultats du scrutin de dimanche:

Table with 2 columns: Name and Votes. Lists results for 'Elus de la liste conservatrice' and 'Elus de la liste républicaine'.

Louis Agar 1,337
 Cayla 1,311
 Bouyssou 1,293
 Sirech 1,291
 Delpech 1,261
 Fieozal 1,251
 Suisse 1,229

Le bruit court que M. le Maire de Cahors et ses Adjointes ont donné leur démission. On lit dans une correspondance de Cahors à la Presse :

Monsieur le directeur,
 Permettez-moi de recourir à la publicité de votre journal pour remercier les électeurs qui ont bien voulu voter pour moi, et en même temps pour leur faire savoir que je ne suis pas candidat pour le scrutin de dimanche prochain.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

BASSINÈRES
 Cahors, le 23 novembre 1874.

Monsieur le Rédacteur,
 Veuillez me prêter la publicité de votre journal, pour remercier les électeurs qui hier m'ont donné leurs suffrages, et pour dire à ceux qui auraient l'intention de me porter encore dimanche prochain, que je décline formellement toute candidature.

Recevez l'assurance de mes meilleurs sentiments.

J. MAYZEN, avocat.
 Cahors, le 23 novembre 1874.

Monsieur le Rédacteur,
 Soyez assez bon pour annoncer dans votre plus prochain numéro que je retire ma candidature au Conseil municipal.

Votre tout dévoué,
 CÉLIÈRES.
 Cahors, le 23 novembre 1874.

Monsieur le rédacteur en chef,
 Serez-vous assez bon pour me donner l'hospitalité dans votre journal, d'abord pour remercier les 1170 électeurs qui, ont bien voulu m'honorer de leurs sympathiques suffrages, dans le scrutin du 22, et les prévenir ensuite, que je décline toute nouvelle candidature au ballottage qui doit avoir lieu dimanche prochain.

Veuillez bien recevoir, etc.
 FAVA.
 Cahors, le 24 novembre 1874.

Monsieur le Directeur du Journal du Lot,
 Permettez que j'aie recours à la publicité de votre journal pour remercier MM. les électeurs des suffrages dont ils ont bien voulu m'honorer dimanche dernier, et leur faire connaître que je me désiste de toute candidature. Je les prie en conséquence de ne pas porter leurs votes sur moi, dimanche prochain.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

DELBREL.
 Cahors, le 24 novembre 1874.

Monsieur le Rédacteur,
 J'ai l'honneur de vous informer que je refuse toute espèce de candidature aux élections municipales de dimanche prochain.

Veuillez agréer, etc.

FRANÇOIS DUFOUR, avocat.

Nous recevons, à la dernière heure, le déstement de M. Rouquette.

Nous avons encore très peu de renseignements sur les élections dans le département :

- A Figeac, toute la liste radicale a été élue.
- A Gourdon, le maire réélu avec deux seuls candidats portés sur la liste.
- A Gramat, liste conservatrice élue en entier.
- A Luzèch, la liste républicaine a battu la liste bonapartiste.
- A Cajarc, liste de M. de Blaviel, maire : le premier, 371 voix ; le second, le maire, 369 ; le dernier, 299.
- Liste de M. Duphénieux, conseiller général : le premier, 116 voix ; M. Duphénieux, 103.

Nous lisons dans le *Messenger de Toulouse* de ce matin :

La liste républicaine l'emporte sur la liste conservatrice, sauf dans le canton Sud (1^{re} section), où MM. Rességuier, Sarrot et Clous ont obtenu un total de 2.633 voix, tandis que leurs concurrents MM. Bibent, Rumeau et Pastre n'ont obtenu ensemble que 1,820 voix.

Il y a ballottage dans les première et deuxième sections du canton Nord.

Dans la troisième section du canton Nord, la liste Duportal, composée de MM. Canton, Debèze et Roiffé, a obtenu 2,188 voix, contre 885 données à la liste républicaine modérée du *Progrès* et 1,071 à la liste conservatrice.

M. Monnié, deux fois élu dans le canton Ouest, devra opter pour l'une ou l'autre des deux sections. Il y aura par conséquent une nouvelle élection à faire dans le canton Ouest.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

Les résultats du scrutin à Agen nous affligent plus qu'ils ne nous étonnent. Le parti conservateur ne s'était pas sérieusement organisé, il n'avait au dernier moment présenté qu'une liste incomplète et dont étaient à peu près exclus les représentants de l'opinion conservatrice la plus influente. Nous lui avions, malgré cela, prêté notre concours le plus sincère ; mais sans nourrir grand espoir sur l'issue favorable d'une lutte si mal engagée.

La liste républicaine, toute question politique mise de côté, ne méritait certainement pas le succès qu'elle a obtenu ; mais à une propagande effrénée, à une organisation savante et méditée de longue date, les conservateurs n'ont su opposer que leur apathie habituelle, leurs divisions et leur timidité.

Ils sont vaincus, ils devaient s'attendre à cette défaite.

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

La liste conservatrice est élue toute entière. Les électeurs de Montauban ont donné dimanche une preuve nouvelle des sentiments conservateurs qui les animent.

Ils ont vengé, par leurs suffrages, les membres de l'administration municipale et les honorables candidats qui se présentaient avec eux, des accusations injustes et des violences inqualifiables dont ils avaient été l'objet de la part de leurs adversaires.

Ils ont resserré les liens d'estime et d'affections qui unissaient entre eux des hommes appartenant à toutes les classes de la société et professant même des opinions diverses. Ils ont consacré l'union conservatrice, et assuré désormais le succès de toute candidature qui se présentera au nom des grands principes d'ordre public et de conservation sociale.

Qu'ils reçoivent ici les félicitations et les remerciements que méritent si bien leur courageux empressement et leur fidélité persévérante !

Les élections du 22 novembre porteront tous leurs fruits, et la municipalité nouvelle tiendra à honneur de justifier la confiance et les sympathies dont la population montalbanaise vient de lui donner un si éclatant témoignage.

Le nouveau programme des examens à l'école de Saint-Cyr vient de paraître.

Ce qu'on appelle en terme spécial les *coefficients*, c'est à dire le nombre de points affectés à chaque branche des matières demandées, est un peu modifié.

L'histoire et la composition française ont reçu de l'avancement, et sont cotés au chiffre 15, tandis que la trigonométrie descend au numéro 10.

La langue allemande est classée à 10.

Cela veut dire, en somme, que les humanités prendront une place assez importante dans l'enseignement de l'école, et que la langue allemande est jugée aussi importante que la trigonométrie, qui fait partie des travaux les plus assidus des élèves.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée une circulaire portant que les officiers de pompiers revêtus de leur uniforme ont droit, de la part de l'armée, aux marques de respect, tels que les saluts et port d'armes. La loi du 29 août 1871, qui a prononcé la dissolution des gardes nationales, a spécifié, en effet, dans le troisième paragraphe de l'article 1^{er}, que les mesures arrêtées par

l'Assemblée nationale ne s'appliquaient pas aux corps de sapeurs pompiers.

On assure que les percepteurs des contributions directes ont reçu des ordres formels pour faire rentrer intégralement et sans délai, dans les caisses de l'Etat, toutes les sommes dues par les contribuables.

Nous lisons dans le *Journal de Toulouse* :

Un malheureux événement est arrivé vendredi. Deux sous-officiers du 23^e régiment d'artillerie, pendant leur repas du soir, auraient eu une altercation ; l'un d'eux ayant reçu de l'autre un soufflet, se serait saisi d'un couteau placé sur la table et en aurait frappé son camarade. Celui-ci est mort sur le coup.

Nous apprenons, dit le *Journal des Pyrénées-Orientales*, que la Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par la ville de Perpignan contre l'arrêt de la Cour de Montpellier qui, confirmant un jugement du tribunal de Perpignan, avait accordé une indemnité de 14,000 fr. environ aux Frères de la doctrine chrétienne pour leur expulsion, en leur qualité d'instituteurs communaux, au mois de septembre 1870.

Nous lisons dans l'*Echo de la Dordogne* :

Les prunes d'ente, dites d'Agen, commencent à devenir un objet important de commerce dans nos contrées, où leur qualité, dans certains sols, ne laisse rien à désirer. Cette année, elles ont abondamment produit et donné de beaux bénéfices, quoique leur quantité fût telle que leur volume en a grandement souffert. On cite un propriétaire qui, d'une plantation formant en bloc un total de 2 hectares et demie (cinq journaux de notre pays), a retiré 140 quintaux de pruneaux préparés chez lui et qu'il a vendus 4,800 francs.

Théâtre de Cahors.
 Spectacle du Jeudi 26 novembre 1874.
 Première représentation de
Tricoche et Cacolet.
 Grande pièce en 5 actes par Meilhac et Halévy.
 Vu l'importance et la longueur de la pièce elle sera jouée seule.
 La salle sera chauffée.
 Pour la chronique locale, A. Laytou.

Dernières nouvelles

Les journaux de Paris, d'hier soir, annoncent qu'il n'est plus question de la démission de M. Desjardins, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique.

On nous écrit de Paris, 23 novembre, soir.

Hier matin, à Paris, les feuilles radicales ont chanté victoire, à l'occasion des élections municipales. Cela est toujours ainsi. Les radicaux se proclament triomphateurs dès qu'ils connaissent quelques résultats dont ils étaient certains à l'avance.

Dans le courant de la journée, les dépêches successivement arrivées à Paris, ont changé la physionomie des choses. La *République Française* et le *Rappel* n'avaient donné que des succès radicaux à Toulouse, Bordeaux, Lyon, Marseille, Dijon, Périgueux, Brives, St-Etienne, Le Havre, etc. On a appris bientôt que d'autres villes avaient repoussé les listes démagogiques, pour voter les listes municipales et réélire les maires choisis par le gouvernement.

Dans le département de la Haute-Saône, dont le radicalisme se croyait maître, les trois villes de Vesoul, de Gracs et de Lure ont réélu les maires et leurs partisans.

Il en est ainsi dans tout le Pas-de-Calais, dans Meurthe-et-Moselle, dans la Meuse, dans la mayenne dans les Basses-Alpes, dans les Hautes-Alpes, dans l'Aube, etc., etc.

On ne s'attendait pas à avoir le dessus dans les Ardennes et dans le Nord. On y a obtenu au contraire de véritables succès.

Il est incontestable cependant que le radicalisme règne en despotisme au milieu des centres ouvriers et manufacturiers. Partout où il y a des usines nombreuses et où l'*Internationale* étend ses filets, les choix ont été détestables.

Quant aux campagnes, et c'est là le principal élément, elles ont écarté les préoccupations politiques pour ne prendre souci que des intérêts municipaux.

Voici la note communiquée hier soir aux journaux de Paris par l'Agence Havas :

Les résultats connus des élections municipales sont ceux des villes dont la couleur républicaine ou radicale était déjà prévue. Au reste, même dans les villes, on risquerait fort souvent de se tromper en attachant une couleur politique précise aux candidats élus. Les intérêts locaux et les rivalités locales exercent, dans ces questions, une très-grande influence. En général, les électeurs des villes ont eu à choisir entre deux listes, l'une municipale dont la couleur est tantôt républicaine et tantôt conservatrice, et l'autre opposante, qui est le plus souvent républicaine. Il est à remarquer que les maires qui n'étaient pas déjà conseillers se sont généralement abstenus de se présenter aux élections.

Dans les communes rurales, autant qu'on peut en juger par les résultats, relativement peu nombreux, connus déjà, les élections ont généralement un caractère conservateur et essentiellement municipal.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du *Journal du Lot.*
 Versailles, 24 novembre, 9 h. 50.

Les journaux du matin constatent que les conservateurs ont obtenu la moitié des nominations dans les chefs-lieux de départements et d'arrondissements. Ce résultat était inespéré.

Les radicaux sont totalement battus à Avignon et à Nîmes.

La liste de fusion républicaine, patronnée par M. Casimir Périer à Troyes, a échoué.

Paris-Journal évalue à un cinquième seulement les voix obtenues par les radicaux dans l'ensemble des élections.

Immense majorité conservatrice dans les communes rurales.

On croit que les élections de Paris, dimanche prochain, se ressentiront favorablement des élections départementales.

Versailles, 24 novembre, 2 h. 10 s.

M. Labadie, radical, président du Conseil général à Marseille, voyant sa liste battue par celle des ultra-radicaux a donné sa démission de conseiller général.

Versailles, 24 novembre, 3 h. 25 s.

La *France* dit que MM. Rouher et le duc de Padoue seraient assignés devant le juge d'instruction pour l'affaire du comité de l'Appel au peuple.

Bourse de Paris

Paris, 24 novembre 1874.

Rente 3 p. %	64,85
— 4 1/2 p. %	88,35
— 5 p. %	98,07

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.

On demande des représentants.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 21 (21 NOVEMBRE 1874).

La semaine politique. — L'intelligence prussienne et ses limites, par M. B. Franz. — Impression de voyage, effets de l'émancipation, mœurs et paysages en Russie. — Nouvelles publications sur l'histoire du théâtre français, par M. Eugène Despois. — Cesare Cantù et Alexandre Manzoni. — *Causerie littéraire.* — Notes et impressions, par Y***.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de-Médecine à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois : 42 fr. —
 Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 15 fr. —
 Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 fr. —
 Un an : 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. —
 Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

